

## REUNION CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 14 Octobre 2020 à 20h30

Salle du conseil municipal, mairie de Choisy-au-Bac

**Séance du 14 octobre 2020**

**Convocation du 29 septembre 2020**

**Membres en exercice : 18**

**Présents : 13**

**Votants : 15 (2 pouvoirs)**

**Présents** : Mme Lisch et M. Dhoury (Choisy-au-Bac), Mmes Rigault et Pannier, (Attichy), Mme Boulefroy (Francières), M. Baillon et M. Ydema (Hémévillers), Mme Gilbert (Margny lès Compiègne), M. Toledano (Pierrefonds), M. Littière (Rethondes), M. Munaro (St-Crépin-aux-Bois), M. Bellanger et Mme Guillerm (Vieux-Moulin).

**Absents et excusés** : M. Fabis (Francières), Mme Maury (pouvoir à Mme Gilbert), Mme Defossez (Pierrefonds), M. Wallet (pouvoir à M. Littière), M. D'Orsetti (St-Crépin-aux-Bois).

1. Philippe Toledano (Pierrefonds) est désigné secrétaire de séance.
2. Le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2020, transmis préalablement aux délégués, est approuvé à l'unanimité
- 3. Autorisation de signature et de délégation pour la présidente afin de pouvoir réaliser les actes courants nécessaires à l'activité du syndicat**

La Présidente présente l'ensemble des délégations en question puis soumet au vote la proposition de délibération, préalablement transmise aux élus du SIVOC.

*Il est proposé au conseil syndical d'autoriser Madame la présidente :*

*1° A engager par recrutement direct des agents non titulaires pour répondre aux nécessités de service dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et de constater les besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions.*

*2° De passer les contrats d'assurance*

*3° D'attribuer le versement de subventions*

*4° De procéder aux réductions ou annulations de créances, de mandats, aux admissions en non-valeur et aux remboursements de sommes recouvrées à tort par facturation*

*5° De valider et signer les documents liés au règlement intérieur et projet d'établissement*

*6° De signer les conventions sans incidence financière sur le budget voté*

7° De solliciter toute aide financière auprès d'autres collectivités, d'organismes publics ou privés dans le cadre d'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet et signer tout dossier de demande de subventions et tous les documents correspondants

8° De signer les conventions, contrats et autres documents dans le cadre de l'organisation de manifestations organisées par le SIVOC

9° De signer les conventions de prêt et d'emprunt de matériel sans incidence financière sur le budget voté

10° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics passés sans formalité préalable en raison de leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget du Syndicat.

11° De signer les contrats ou renouvellements de contrats avec des tiers

12° A déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité à un ou plusieurs vice-présidents la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délégation

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Point rentrée scolaire 2020/21 – effectifs – budget**

##### Effectifs d'élèves, rentrée 2020/21

*Tableau de l'évolution des effectifs depuis 2014-15 remis aux délégués*

La présidente commente les éléments du tableau en précisant que les chiffres ont été arrêtés au 5 octobre 2020 : des inscriptions arrivent généralement jusqu'aux vacances de la Toussaint. Pour comparaison, le tableau fait mention des données de l'année N-1 à la même période.

A la rentrée 2020/21, une baisse globale des effectifs a été observée (408 inscrits contre 487 à la même période l'année N-1). L'analyse met en évidence la relation avec la crise sanitaire.

- **L'impact de la crise sanitaire sur les réinscriptions a été assez important**, bien que contrasté.

Les nouvelles inscriptions ont été légèrement plus importantes qu'à la rentrée 2019/20. Elles ne compensent pas cependant les non réinscriptions.

Les taux de non réinscription les plus importants concernent **la danse** et les **élèves adultes**.

Adultes : il s'agit des choristes, qui font preuve d'un certain attentisme en raison des conditions dans lesquelles la pratique peut se dérouler (effectifs réduits, distanciation, port du masque). La chorale étant une activité gratuite, la baisse observée n'a pas d'incidence sur les ressources.

Danse : l'annonce du changement de jour puis de la fermeture provisoire de l'antenne d'Attichy, la non reconduction de l'atelier « chanter-danser » (expérimenté dans le cadre du projet « En passant par les chants ») sont à l'origine d'une baisse importante (88 inscrits contre 135 à la même époque de l'année N-1).

- Autres facteurs expliquant la baisse d'effectifs :  
**Mise en suspens de certaines activités pour l'année 2020/21** : atelier de percussions africaines, cours d'éveil et de découverte de l'antenne d'Attichy, cours de chant.  
**Baisse de la natalité** depuis six ans, qui peut également expliquer une demande moindre dans les cours d'éveil.

### Interventions scolaires

Les interventions du premier semestre ont débuté. La présidente soulève le problème d'une musicienne intervenante en arrêt maladie. Les arrêts de travail successifs depuis la rentrée, sans visibilité sur une date de reprise, rendent difficile le recrutement d'un.e remplaçant.e.

Monsieur Littière (Rethondes) souligne l'importance des interventions en milieu scolaire, qui concernent tous les enfants de la commune.

La présidente émet la possibilité d'engager un.e contractuel.le jusqu'à la fin de l'année pour assurer les 10h hebdomadaires d'interventions nécessaires. Les élus présents se montrent favorables à cette proposition (voir point 5).

### Projets pour 2020/21

L'absence de visibilité de la situation sanitaire pour les mois à venir rend difficile la planification de projets. L'équipe pédagogique n'en manque pas, mais les **adaptera en fonction des contraintes**.

Des projets prévus l'an dernier pourront peut-être être reportés (création pour chœurs et percussions programmée dans le cadre du Festival des Forêts, concert de l'ensemble vocal à la Sucrierie de Francières).

Un « calendrier de l'Avent virtuel » sera diffusé en décembre, permettant de découvrir différentes facettes de l'Atelier musical.

La « Nuit des Conservatoires », événement festif du dernier vendredi de janvier, devra vraisemblablement prendre une autre forme. Sophie Kipfer propose une version numérique qui pourrait permettre de mettre en avant les différentes antennes, avec des séquences retransmises « en live » depuis certaines communes. Monsieur Toledano (Pierrefonds) exprime ses doutes quant à l'intérêt des habitants vis à vis d'une formule privilégiant encore les écrans.

Suite à cette présentation, la présidente évoque la nécessité de travailler à l'élaboration d'un **projet d'établissement** prenant en compte à la fois les attentes des élus et les ressources (humaines et financières) à mobiliser. Un groupe de travail sera constitué à cet effet.

### Point budgétaire

*Eléments remis aux délégués :*

- *Bilan financier au 7/10/20 et conséquences de la COVID*
- *Situation budgétaire article par article au 7/10/20*

Le poste recette a été affecté par la crise sanitaire, et des dépenses nouvelles liées à la COVID ont été nécessaires (en fonctionnement comme en investissement). Mais certains postes de dépenses ont été réduits (annulation des projets, déplacements des enseignants moindre, révision d'une partie de la prime, suppression de certains cours à la rentrée 2020). Pour l'instant, **les données positives et négatives s'équilibrent.**

Points de vigilance :

- Recettes : les facturations (cotisations et 1<sup>er</sup> trimestre scolaire) sont en cours.  
**Un reconfinement éventuel pourrait entraîner de nouvelles demandes de remises**
- Dépenses : prévoir le **remplacement d'un agent titulaire à temps plein** (enseignante en arrêt depuis la rentrée, sans visibilité sur sa date de reprise éventuelle).

#### Situation de trésorerie

Malgré les aléas de facturation (annulations ou réductions de titres, retard dans la perception des cotisations annuelles) la situation de trésorerie est bonne.

**Compte-tenu de la situation actuelle et des recettes attendues, les perspectives sont positives.**

## **5. Délibération pour création d'emplois non permanents**

La présidente émet la possibilité d'engager un.e contractuel.le jusqu'à la fin de l'année pour assurer les 10h hebdomadaires d'interventions nécessaires. Si l'intervenante attirée peut reprendre son activité, des séances supplémentaires seront attribuées aux classes qui n'ont pu en bénéficier de mars à juin 2020 en raison du confinement. Cela reviendrait alors à un accroissement temporaire d'activités.

La Présidente propose à l'assemblée :

*Le recrutement, à compter du 1er novembre 2020, d'un ou plusieurs agents contractuels dans le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal (catégorie B) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur une période de 9 mois maximum, pour un temps hebdomadaire total de 10 heures.*

*Ce ou ces agents assureront des fonctions de musicien intervenant en milieu scolaire à temps non complet pour l'année scolaire 2020/2021.*

*La rémunération du ou des agents sera calculée par référence au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe en fonction de leur qualification et de leur statut.*

*Madame la Présidente est chargée de recruter le personnel contractuel affecté à ce poste et de signer un (des) contrat (s) de travail en application de l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.*

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition de la présidente

## 7. Nouvelle présentation du RIFSEEP au comité technique

*Documents transmis aux élus : points du projet de RIFSEEP ayant provoqué le rejet par le CT*

La mise en place obligatoire du RIPSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est soumise à l'approbation préalable d'un comité technique. Le conseil syndical a présenté les modalités de mise en place de ce régime indemnitaire en mars 2019. La proposition a été rejetée par le comité technique du centre de gestion de l'Oise (CG60).

Le projet a été refusé par le Ct pour les raisons suivantes :

- La possibilité de réviser à la baisse le montant d'IFSE, dans la limite de 10%
- La diminution de l'IFSE, à raison de 1/30<sup>ème</sup> par jour d'absence au-delà du 10<sup>ème</sup> jour de congé de maladie ordinaire décompté sur l'année civile, à l'exclusion, des congés d'adoption, des congés de maternité ou paternité, des arrêts consécutifs aux accidents du travail ou de trajet et de maladies professionnelles.

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur la soumission à l'identique au CT des termes du texte régissant le RIFSEEP pour les adjoints administratifs employés par le SIVOC. En cas de second refus, le conseil restera libre de voter la délibération.

Après en avoir délibéré, **le conseil syndical se prononce par 14 voix et une abstention pour le maintien à l'identique du texte déjà présenté.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 21h40.